

MILA/PROGRAMME DES 100 LOCAUX PAR COMMUNE

Ce que les postulants doivent savoir

Le programme du président de la République relatif à la réalisation de cent locaux de commerce par commune est plus ou moins bien avancé d'une municipalité à une autre.

La wilaya de Mila, qui compte 32 communes, devrait théoriquement connaître la réalisation de 3200 unités. A ce jour, 1304 sont en voie de réalisation ; à travers différentes communes le reste à réaliser (RAR), 1896, sera lancé au fur et à mesure de la disponibilité des crédits et des

assiettes foncières. Une commission de wilaya a été installée en date du 29 novembre 2006.

Conformément à l'instruction du ministère de l'Intérieur du 23 novembre 2006 qui fait référence au décret n°06.366 du 19 octobre 2006, décret qui fixe les conditions et les modalités de mise à disposition de ces locaux à "usage professionnel et artisanal au profit des chômeurs promoteurs", exclusivement, donc point de locaux à usage commercial, comme colporté ça et là. Ces locaux sont mis à la disposition des bénéficiaires sous forme de location ou de location-vente, leur gestion est

confiée aux communes sur la base d'une convention établie entre le directeur des Domaines territorialement compétent et le président de l'Assemblée populaire communale concernée.

Le contrat doit préciser, notamment, le caractère suspensif de la location dans le cas de non-règlement de trois mensualités consécutives.

La durée du contrat de location est fixée à trois ans renouvelable par tacite reconduction. Le décret stipule que le bénéficiaire de la location peut, à tout moment, opter pour la location-vente, tout en bénéficiant de la défalcation des loyers versés, du prix de cession. Mais il est nécessaire de préciser que la durée du contrat de location-vente, ne peut excéder dix années, à compter de la date de signature dudit contrat, et que le postulant à l'acquisition est tenu de s'acquitter d'un apport initial de 5 % minimum du prix du local.

Peuvent bénéficier de la mise à disposition de ces locaux, les personnes âgées de 18 à 50 ans, titulaires d'une attestation d'éligibilité aux dispositifs de promotion de l'emploi. Sont éligibles les promoteurs qui emploient au minimum deux personnes (à l'exception de ceux qui exercent des activités individuelles). Comme sont exclus du bénéfice de ce dispositif,

les personnes possédant un local ou ayant déjà bénéficié d'une aide de l'Etat dans ce cadre-là. Ainsi, les postulants doivent, obligatoirement, introduire une demande, selon le cas, auprès de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (Ansej), de la Caisse nationale de l'assurance-chômage (Cnac) ou enfin de l'Agence nationale de gestion du micro-crédit (Angem).

L'organisme concerné dépose, dans un délai de trente jours, à compter de la date de sa saisine, auprès du comité de wilaya, le dossier du postulant. Ce comité dispose, lui également, d'un délai de trente jours pour statuer sur les demandes et afficher les procès-verbaux de décisions au niveau de l'institution et de la commune concernée.

Le postulant dispose en cas de rejet de sa demande, d'un délai de quinze jours, à compter de la date d'affichage de la liste, pour introduire un recours auprès du comité de wilaya qui est tenu à son tour, de statuer sur le recours dans un délai de vingt et un jours à compter de la date de son dépôt. Tels sont, grosso modo, les explications et les éclaircissements que nous avons jugés utiles de mettre en relief dans ce dispositif, afin d'orienter et de faciliter l'accès aux futurs postulants.

A. Mhaimoud

JIJEL

Débrayage des enseignants du lycée Mati-Ahcène

Le lycée Mati-Ahcène (commune de l'Emir-Abdelkader), fait parler de lui. Il a été mardi dernier secoué par un mouvement de débrayage initié par les enseignants.

Lors d'une assemblée générale qui s'est tenue à 10 h, les enseignants du lycée ont décidé d'arrêter les cours en signe de protestation contre un certain nombre de problèmes auxquels ils sont confrontés au quotidien. Le tronçon de route reliant l'établissement est impraticable à longueur d'année. Une route boueuse et poussiéreuse en fonction du temps. Devant cet état, les protestataires demandent l'intervention des autorités municipales de l'Emir-Abdelkader pour la prise en charge et la réfection de ce tronçon dans les meilleurs

délais. L'autre chose qui a soulevé le courroux et fait sortir des enseignants de leur silence, c'est la décharge sauvage se trouvant juste à l'entrée du lycée qui n'honore en rien ce lieu du savoir. Sur ce point précis, les protestataires sont plus intransigeants et réclament des services de l'APC ni plus ni moins que la levée en urgence de cette décharge d'ordures ménagères rendant l'air irrespirable aux alentours de l'établissement. Un moyen d'épargner la santé des élèves.

Il y a lieu de rappeler que des dizaines de lycéens de cet établissement originaires des localités de Tassoust, Bouhamdounne, Tamila sont montés au créneau au début du mois de janvier, en signe de protestation contre le manque de transports scolaires entre ses dernières et le lycée.

F. M.

BREVES DE L'EST

AIN-BEIDA/SECTEUR SANITAIRE

Les vieillards et les démunis payent leurs frais de séjour

Au niveau des infrastructures hospitalières d'Ain-Beida, les malades qui séjournent même ceux du troisième âge et les personnes démunies doivent s'acquitter des frais de séjour avant de quitter l'hôpital. Cette frange de la société, déjà érodée par le chômage et la pauvreté, arrive difficilement à surmonter les besoins du quotidien. Des sources nous informent que dans d'autres secteurs sanitaires, les bébés, les personnes âgées et les patients dépourvus de ressources bénéficient des services au niveau de ces infrastructures.

M. Chtaha

EL TARI

Projet de réalisation d'une décharge publique

La Direction de l'environnement de la wilaya d'El Tarf a lancé une étude pour la réalisation d'une décharge publique contrôlée à Besbes pour les communes de Besbes, Zerizer et Asfour. Financée dans le cadre du programme des Nations-Unies pour le développement (Pnud), cette décharge pourra accueillir 20 tonnes d'ordures ménagères quotidiennement. Une enveloppe financière de 50.000.000 de dinars a été allouée à l'étude et la réalisation de ce projet confiée à un bureau d'étude algérien.

OUM-EL-BOUAGHI

Formation au profit des agriculteurs

Un cycle de 76 rencontres de formation aux techniques culturales a été organisé au cours de l'année écoulée au profit des agriculteurs de la wilaya d'Oum-El-Bouaghi, selon le président de la Chambre d'agriculture.

Ces rencontres de vulgarisation technique ont été notamment centrées sur les procédés de lutte contre les fléaux frappant les végétaux et les cheptels, les techniques de prophylaxie et de désherbage, outre l'irrigation agricole, le système du goutte-à-goutte, les traitements phytosanitaires, l'utilisation des fertilisants et la prévention des feux de champs.

BORDJ-BOU-ARRERIDJ

Décès du moudjahid Salah Ouchen

Le moudjahid Salah Ouchen, mort à 94 ans, a été accompagné lundi à sa dernière demeure à Bordj-Bou-Arrejridj en présence de centaines de personnes. Le défunt, enseignant de la langue arabe, était l'un des disciples de cheikh Larbi Tebessi avant qu'il ne fonde une école privée à Bordj-Bou-Arrejridj et rejoigne ensuite les rangs de l'Armée de libération nationale (ALN) dans la région de Batna.

ANNABA

Arrestation de deux personnes pour homicide

L'auteur d'un meurtre, Dh. A., 34 ans, et son complice, son propre frère, Dh. H., 27 ans, viennent d'être arrêtés et placés sous mandat de dépôt par le procureur de la République près le tribunal de Annaba pour homicide volontaire avec préméditation, a-t-on appris des services de la Sûreté de wilaya.

Les investigations menées par la brigade criminelle sur la base des informations fournies par un proche de la victime ont permis d'identifier le meurtrier et son complice.

TEBESSA

Retrait d'agrément à des associations culturelles

350 associations culturelles et sportives sur 1.250 que compte la wilaya de Tébessa ont vu leurs agréments retirés, selon la Direction de la réglementation et des affaires générales qui a indiqué que ces dernières ne satisfaisaient pas à la réglementation en vigueur. Les associations de la wilaya bénéficient annuellement entre 7 et 8 millions de dinars octroyés par le Fonds local de la promotion, des initiatives, des activités sportives et de la jeunesse.

APS

TEBESSA

INTEMPERIES

Les quartiers de la ville affectés

Les nombreux quartiers et cités du chef-lieu de la wilaya sont très affectés par les récentes chutes de pluie dont l'activité est pourtant très limitée, ce qui a mis à nu le travail bâclé de l'APC, des entreprises soumissionnaires, le manque de planification cohérente et d'entretien des réseaux d'évacuation et d'adduction des eaux (approvisionnement en eau potable et eaux usées) pour une commune de plus de 200 000 âmes. Les moyens humains et matériels sont insuffisants et chaque année, les mêmes désagréments sont enregistrés.

Les actions des entreprises quant au curage des avaloirs et regards sont limitées et ne répondent à aucune norme technique, ce qui a fini par avoir les retombées néfastes sur l'AEP où les ménages souffrent quotidiennement des coupures d'eau, une averse de courte durée provoque à chaque fois, l'inondation des cités, terrains vagues et voies de communication. Le déferlement impétueux des flots d'eaux boueuses et d'objets hétéroclites stagnent et envahissent le cadre de vie des citoyens qui éprouvent d'énormes difficultés à se déplacer. Partout les avaloirs sont obstrués et le spectacle est désolant et après chaque chute de pluie, le citoyen vit un véritable calvaire !

Saadallah Djamel

Création de zones d'expansion touristique

Les trois premières zones d'expansion touristique (ZET) créées cette année au niveau de la wilaya de Tébessa permettront de donner un nouvel élan à la promotion du tourisme local, indique la Direction du tourisme.

Ces ZET concernent les anciennes villes de Négrine et de Youkous et les forêts de la localité de Bekkaria. Un projet de création d'une 4^{ème} ZET est envisagé dans la région d'El Meridj. Le montant global mobilisé pour la création de ces ZET, prises en charge par le programme de développement des Hauts-Plateaux, est arrêté à 3 milliards de dinars qui englobent aussi la réalisation de l'étude de limitation et de classification du site de Youkous, un centre de formation et d'orientation touristique, un plan durable pour le tourisme et la formation et le recyclage des cadres et guides touristiques. La wilaya de Tébessa, souligne-t-on, recèle d'importantes potentialités touristiques et naturelles dont les plus célèbres sont le temple de Minerve, la porte de Caracalla, la muraille byzantine, la Basilique romaine et sa vieille mosquée (El Atik), entre autres.

Ces sites permettront à la wilaya d'occuper une place importante dans le circuit du tourisme international, surtout pour le tourisme religieux, culturel et naturel, estime-t-on de même source.

APS